

## PROCÉS VERBAL DU CPC

L'équipe pédagogique de la première année (L1) du département de Géologie s'est réunie, en jour, le 07 / 11 / 2024 à la salle de réunion et à 9 h30, avec comme ordre du jour :

1. Désignation du président du CPC et président du jury de délibération.
2. Etat d'avancement des cours en présentiel et en ligne du semestre 1.
3. Divers.

### **Etaient présent (e)s :**

Mr. Bouzid Rabeh : Chef de département

Me. Cheriet Arbia

Me. Dallalou Fouzia

Me. Hadjou Fatiha

Me. Zemani Imene Manssouria

Me. Zakkour Nesrine

Me. Belkheir Houaria

### **Etaient absent (e)s :**

Mr. Kadraoui Mohammed (absence excusée)

Mr. Borssali Towfik

Le Délégué des étudiants

### **1-Désignation du président du CPC et président du jury de délibération**

Le chef de département a désigné **Me. Zakkour Nesrine** comme **présidente du CPC** et **Me. Cheriet Arbia** comme **président du jury de délibération**.

### **2-Etat d'avancement des enseignements du semestre 1**

- Les enseignements du premier semestre ont bien avancés pour toutes les matières : cours, TD et TP. Les cours pour le niveau L1 ont débuté le 24 septembre 2024, ce qui représente un total de 6 séances faites. En ce qui concerne les TD et les TP, ils comptent respectivement 4 séances chacun.
- Les matières à distance, telles que l'informatique et les techniques d'expression, progressent également bien. Elles comptent en moyenne 6 séances chacune.

### **3-Divers**

I- L'étudiant garde le bénéfice de la note du TP/TD si celle-ci est  $\geq 10/20$ . Il doit se rapprocher du service de scolarité pour connaître sa note exacte. Il doit se rapprocher de l'enseignant pour information et confirmation.

- b- Si l'étudiant n'a pas la moyenne en TP/TD, c'est-à-dire une note  $< 10/20$ , et qu'il se trouve en 2ème année (progression avec dette), il doit se rapprocher de l'enseignant pour l'informer.
- c- Si l'étudiant est un redoublant et que sa note est  $< 10/20$ , il doit assister aux TP/TD. L'enseignant l'évalue sur un ou plusieurs tests (voir les modalités du test avec l'enseignant).
- d- L'étudiant ne garde pas le bénéfice de la note de l'examen (cours); les examens sont obligatoires pour tout étudiant n'ayant pas validé la matière.

**II- Le chef du département a souligné que la participation au CPC est indispensable.**